

**UNSS**  
2021

**N° 27 - Fiche Sport**

**Football**

**23 juin 2020**

# Dispositions spécifiques



## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Christophe LUCZAK

### UNSS

Aline ROSENTHAL

Xavier MARGUET

Alexandre PERREAU-NIEL

Responsable Jeunes Arbitres

### FFF

José ALCOCER

Laura GEORGES

Peggy PROVOST

Alain SARS

Responsable Formation

Responsable Jeunes Arbitres

### Délégués techniques UNSS

Christophe SARRE

Responsable Communication

### Groupe technique national Football :

#### UNSS

Sébastien POISSON

Olivier DUMOULIN

Philippe LEBault

Patrice GARRIGUES

Sandrine MARMONIER

Alain LEMOINE

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

## **LIEN**

# Dispositions particulières Football Excellence

---

## Spécificités Lycée garçons Excellence

2 filières de qualification différentes

### 1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées

Conditions de participation :

- Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel (les joueurs sous convention sont autorisés à participer)
- Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » sous conditions énoncées au point 3.

### 2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))

Conditions de participation :

- La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy » ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel (les joueurs sous convention sont autorisés à participer)
- Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.
- **Attention les joueurs des quatre équipes qualifiées devront appartenir au même établissement (pas d'équipes constituées de joueurs de plusieurs établissements scolaires)**

- L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2<sup>ème</sup> tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence).
- Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.
- La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».
- Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football :

<https://www.fff.fr/articles/direction-technique-nationale/jouer/statistiques-joueurs/details-articles/185796-les-sections-sportives-labellisees-2019-2020>

### 3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du 16 octobre 2020 deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence.

Attention, Les joueurs de la liste « filière excellence UNSS » pourront participer (exceptionnellement) au challenge Jean Leroy.

MAIS : tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge ne peut ou pourra participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Une dérogation est cependant autorisée pour les gardiens de buts (poste spécifique) qui peuvent participer aux deux filières afin de leur permettre de jouer régulièrement.

Des contrôles seront effectués.

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF - Nathalie Taddei ([nathalie.taddei@unss.org](mailto:nathalie.taddei@unss.org)) / Xavier Vignal ([xvignal@fff.fr](mailto:xvignal@fff.fr)) - date limite 16 octobre 2020

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

#### 4. Participation des SSS des Lycées Agricoles :

Une liste annuelle de participation des SSS agricoles au championnat excellence sera publiée chaque année ; Les SSS des lycées agricoles de Laval et du Lycée Le Gros Chêne de Pontivy doivent obligatoirement participer à ce championnat cette année.

Les sections sportives labellisées Fédération Française de Football (FFF) participent au championnat « Excellence »

Liste des sections sportives scolaires 2018 2019 labellisées FFF disponible ici :

<https://www.fff.fr/articles/direction-technique-nationale/jouer/statistiques-joueurs/details-articles/185796-les-sections-sportives-labellisees-2019-2020>

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 8 minimes filles, minimes garçons

COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats <ul style="list-style-type: none"> <li>• minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil)</li> <li>• minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil)</li> <li>• pas de mixité :</li> <li>• Surclassement interdit</li> </ul>	
JEUNE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée</li> <li>- Certifié académique minimum</li> <li>- Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> <li>- En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</li> </ul>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est <b>obligatoire</b> et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il se rajoute à la composition d'équipe, dans ce cas sa participation est valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ;</li> <li>- il peut être d'une autre Association Sportive du même <b>Département</b>.</li> </ul> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>	
TYPE DE JEU	<b>à 8</b>	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	<b>MINIMES G</b>	<b>MINIME F</b>
BALLONS	Taille 5	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

## Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS football à 8
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16</b> maximum par championnat minimes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 7 cadets, lycées filles<sup>1</sup>, juniors garçons

COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil</li> <li>- Lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2</li> <li>- Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre</li> <li>- Mixité interdite</li> <li>- Surclassement interdit</li> </ul>		
JEUNE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée</li> <li>- Certifié académique minimum</li> <li>- Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> <li>- En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</li> </ul>		
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est <b>obligatoire</b> et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il se rajoute à la composition d'équipe, dans ce cas sa participation est valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il peut être d'une autre Association Sportive du même <b>Département</b>.</li> </ul> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>		
TYPE DE JEU	à 7		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12		
	<b>CADETS</b>	<b>LYCÉES FILLES</b>	<b>JUNIORS GARÇONS</b>
BALLONS	Taille 5		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'		2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'		2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'		105'

<sup>1</sup> Les équipes de collèges sont autorisées



## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS football à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b>
FORMULE DE COMPÉTITION	<ul style="list-style-type: none"><li>- 16 équipes : Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8), 1/2 finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2)</li><li>- 12 équipes : Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8) , 1/2 finales, matches de classement (places de 9 à 12 et de 3 à 8), finale (place 1 – 2).</li></ul>
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16</b> maximum par championnat cadets et lycée filles <b>12</b> maximum par championnat juniors
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycée Filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors garçons

## Modalités de qualification 16 équipes<sup>2</sup>

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>IA 1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>IA 2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>IA 3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>2</b>
<b>IA 4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>2</b>
<b>IA 5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>IA 6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>2</b>
<b>IA 7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>IA 8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>IA 9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>IA 10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
<b>Total</b>				<b>15</b>

+ **16<sup>ème</sup>** place

- si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l'Académie organisatrice ;
- si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée ;
- si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral.

## Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>IA 1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>IA 2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>IA 3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>IA 4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>IA 5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>IA 6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>IA 7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>IA 8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>IA 9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>IA 10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>				<b>11</b>

<sup>2</sup> Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

## + 12<sup>ème</sup> place

- Si **0** équipe des Ultramarins
  - Si **1** équipe des Ultramarins
  - Si **2** équipes des Ultramarins
- 1** équipe de l'Académie organisatrice  
Qualifiée  
Se référer au tableau du Règlement Fédéral

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 14 avril 2021 pour les minimes G et F
- 3 mars 2021 pour les cadets et les lycées F

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

## Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

### 16 équipes

<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>	<b>Poule C</b>	<b>Poule D</b>
IA du Champion <b>2019</b>	IA du 3 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 2 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 4 <sup>ème</sup> <b>2019</b>
IA du 8 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 7 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 6 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 5 <sup>ème</sup> <b>2019</b>
IA du 9 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 10 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 11 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	Ultramarin ou Académie organisatrice
IA du 15 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 14 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 13 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 12 <sup>ème</sup> <b>2019</b>

### 12 équipes

<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>	<b>Poule C</b>	<b>Poule D</b>
IA du Champion <b>2019</b>	IA du 3 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 2 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 4 <sup>ème</sup> <b>2019</b>
IA du 8 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 7 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 6 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 5 <sup>ème</sup> <b>2019</b>
IA du 9 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 10 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	IA du 11 <sup>ème</sup> <b>2019</b>	Ultramarin ou Académie organisatrice

## Championnats de France UNSS Excellence Football à 11 Minimes Garçons , Football à 8 Minimes Filles

	<b>MINIMES GARÇONS</b>	<b>MINIMES FILLES</b>
TYPE DE JEU	<b>à 11</b>	<b>à 8</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) Mixité possible : uniquement pour <b>une minime fille</b> (de section sportive) maximum en minimes garçon.	
JEUNE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée</li> <li>- Certifié académique minimum</li> <li>- Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> <li>- En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</li> </ul>	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est <b>obligatoire</b> et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il se rajoute à la composition d'équipe, dans ce cas sa participation est valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ;</li> <li>• il peut être d'une autre Association Sportive du même <b>Département</b>.</li> </ul> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	<b>8</b>	<b>6</b>
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	12
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 35'	2 X 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS : MG football à 11 / MF football à 8
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs.</b> Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>G : 16</b> par championnat selon engagement en début d'année <b>F : 16</b> par championnat selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

## Championnats de France UNSS Lycée Excellence Football à 11

	LYCÉES GARÇONS	LYCÉES FILLES
TYPE DE JEU	<b>à 11</b>	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lycée avec C1, C2, J1</li> <li>- Pas de surclassement</li> </ul>	
JEUNE ARBITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée</li> <li>- Certifié académique minimum</li> <li>- Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</li> <li>- Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</li> </ul> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est <b>obligatoire</b> et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il se rajoute à la composition d'équipe, dans ce cas sa participation est valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ;</li> </ul> <p>- il peut être d'une autre Association Sportive du même <b>Département</b>.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 40'	2 X 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
DURÉE DES MATCHS AU CF	2 X 30'	2 X 25'
MIXITÉ	Pas de mixité	

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs.</b> Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	- 16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 - 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>G : 16</b> selon engagement en début d'année <b>F : 16</b> selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons



## Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1<sup>ère</sup> Sortie     A1  
2<sup>ème</sup> Sortie     B1  
3<sup>ème</sup> Sortie     C1  
4<sup>ème</sup> Sortie     D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2    B2    C2    D2    puis :  
A3    B3    C3    D3    puis éventuellement :  
A4    B4    C4    D4

## Formule compétition championnats équipe établissement et excellence

1. Championnat à 16 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	½ de finales « Bas »	3A	3D
	1B	2C		3B	3C
	2A	1D		4A	4D
	2B	1C		4B	4C

½ Finales « Hauts »

Classement et Finale

2. Championnat à 12 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	½ de finales « Bas »	3A	3D
	1B	2C		3B	3C
	2A	1D			
	2B	1C			

½ Finales « Hauts »

Classement et Finale

## Points attribués et gestion des égalités

**Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :**

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	4 points
Match nul gagné aux Tirs au But	2 points
Match nul perdu aux Tirs au But	1 point
Match perdu	0 point

**Forfait** : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 3 à 0.

### En cas d'égalité à la fin d'un match de poule : Tirs au but

- **Établissement et Excellence** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel.

Premier temps : 5 joueurs de chaque équipe présents sur le terrain à la fin de la rencontre effectuent leur TAB ;

Si égalité à la fin de la série : on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à égalité de tirs.

L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

### En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Présence du jeune coach non joueur dans les équipes
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

**ATTENTION** : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

### En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire,

- **en championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne** ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but (jamais de prolongation)
- **en championnat excellence, tirs au but** (jamais de prolongation).

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

Les dates « butoir » des championnats de France Excellence sont dépendantes des dates des championnats de France Excellence et sont mises à jour régulièrement dans le calendrier des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

## 1. Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du district de football (CDA).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel de ligue. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact avec la ligue de football de votre grande région (CRA).

	<b>CERTIFICATION UNSS</b>	<b>CORRESPONDANCE FFF</b>
<b>FOOTBALL A 8 EQUIPE ETABLISSEMENT COLLEGE MF / MG MINIMES FILLES EXCELLENCE</b>	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
<b>FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT CADETS LYCEE Garçons</b>	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
<b>FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Filles</b>	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
<b>FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Garçons</b>	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
<b>FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Filles</b>	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	

- *JAD : jeune arbitre de district*
- *JAL : jeune arbitre de ligue*

# Innovation

---

## Les pratiques diversifiées du football :

### 1. Beach soccer :

<https://www.fff.fr/direction-technique-nationale/dtn-developpement-des-pratiques/pratique-du-beach-soccer>

Règlement :

<http://www.pagis-beach-academy.com/pdf/reglesbeachsoccer.pdf>

**ATTENTION le Beach soccer sera mis au programme des premiers Jeux des Lycées UNSS de sports collectifs lycées qui seront organisée en 2022.**

### 2. Football en marchant :

<https://lfhf.fff.fr/video/le-foot-en-marchant-cest-quoi-exactement/>

Règlement :

<https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2019/02/R%C3%A9glement-Foot-en-marchant.pdf>

### 3. Football à 5 :

<https://lfhf.fff.fr/simple/le-foot-5-cest-quoi-exactement/>

Règlement :

<https://www.le-footballeur.com/reglement-du-foot-5/>

### 4. Ceci foot :

<http://www.handisport.org/category/cecifoot/>

<https://footalecole.fff.fr/fr/parcourir-les-contenus/sur-le-terrain/decouvrir-l-activite-cecifoot>

Règlement :

<http://www.handisport.org/les-29-sports/cecifoot/>

### 5. Foot golf :

<https://www.youtube.com/watch?v=RjBN1mr5KLO>

Règlement :

<https://www.footgolf-france.fr/regles>

## Annexe 1

---

### Associations Sportives classées dans les 8 premiers en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement

---

**NÉANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

---

### **Associations Sportives étant classées dans les 4 premiers en 2020 des Championnats de France Excellence**

---

**NÉANT**

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2020  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**



**AS ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en 2020 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**

## Annexe 5

---

### Points de Pénalité

---

1 carton jaune	= 1 point
1 carton rouge	= 3 points

- Un Carton Jaune vaut « Exclusion » de 3 mn ou 5 mn de durée selon le temps de jeu (cf règlement UNSS football à 7/8/11) ;
- Un Carton Rouge vaut « Exclusion » jusqu'à la fin de la journée et réunion de la Commission de Discipline pour sanction éventuelle à suivre ;
- Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués ;
- Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe ;
- Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'Association Sportive et indiqués sur la feuille de match ;